

COMMUNE DE MONCHEAUX

Extrait du registre des délibérations *du Conseil Municipal*

SEANCE DU 25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 18 juin, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr François-Hubert DESCAMPS, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : Mmes COOREVITS, RESZEL-MATHIS, COUCKE, LEMOINE, COMPERNOLLE, DESCAMPS, PANNIER, BUZENET, FIOLET et MM. DESCAMPS, VANLITSEBURGH, DEPRES, PAGIES, OSINSKI, RESZEL, PONTHEUX, LEVECQ, LEGRAND,

Etait absent : Mr PITAU

Secrétaire de séance : Mme Karine COOREVITS

DEL 2020-316 : Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COOREVITS, régulièrement convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni le 25 juin à 19 h, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr François-Hubert DESCAMPS, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives s'y rapportant :

1°- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi : **excédent de 571 050.60 €**,

2°- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- vote et arrête, *à l'unanimité*, les résultats définitifs.

DEL 2020-317 : Affectation du résultat 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2018 Cpte Admi	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS CLOTURE 2019 Cpte Admi
INVEST	-333 928.83		825 123.28	491 194.45 €
FONCT	684 730.86	-684 730.86	79 856.15	79 856.15 €
	350 802.03 €	- 684 730.86 €	904 979.43 €	571 050.60 €

CA excédent de

Résultat investissement	2019	491 194.45 €
RESTES A REALISER 2019	(D)épenses	77 000.00 €
	(R)ecettes	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER		77 000.00 €

CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT	414 194.45 €	(491194.45 -77 000)
---	--------------	---------------------

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,)

D E C I D E, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	79 856.15 €
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)	491 194.45 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	79 856.15 €
TOTAL affecté au c/ 1068	79 856.15 €

DEL 2020-318 : Budget Primitif 2020

Le budget primitif 2020 est voté, à l'unanimité, et s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1. section de fonctionnement : 1 015 924 €
2. section d'investissement : 2 176 371.60 €

DEL 2020-319 : Vote des taux d'imposition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

D E C I D E de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'appliquer les taux votés en 2019 soit :

- taxe d'habitation : 18.85 %
- taxe foncière : 19 %
- taxe foncière (non bâti) : 72.39 %

DEL 2020-320 : Subvention aux associations

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine COOREVITS, adjointe aux finances et compte tenu des éléments présentés par les associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après la sortie de :

- *Mr VANLITSENBURGH, président de la Société de tir,*
- *Mme DESCAMPS, trésorière d'OSCAR,*
- *Mr Frédéric RESZEL, président du club de karaté,*

D E C I D E, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes :

- | | | | |
|--------------------------------------|---------|--------------------------|---------|
| - Anciens combattants : | 370 € | Gym séniors : | 100 € |
| - Club de karaté : | 1 100 € | Société de musique : | 2 600 € |
| - Société de tir : | 1 500 € | Coopérative de l'école : | 1 600 € |
| - OSCAR : | 1 200 € | | |
| - Centre Communal d'Action Sociale : | 500 € | | |

DEL 2020-321 : Prime exceptionnelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur rapport de Mr le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020, en son article 11,
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaires déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail (*disponibilités des agents, astreinte téléphonique et messagerie, sujétions organisationnelles et matérielles*), en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Services concernés	Nombre d'agents	Montant maximum plafond 500 € par agent
Service administratif	3 agents	1 500 €
Service de la médiathèque	2 agents	1 000 €
Services techniques	1 agent	500 €

Cette prime sera versée en 1 fois, sur la paie de juillet 2020 et sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : d'autoriser Mr le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

DEL 2020-322 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Mr le Maire informe que, suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

D E S I G N E

Président : Mr François-Hubert DESCAMPS

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Maxence VANLITSENBURGH	Olivier PONTHEUX
Philippe DEPRES	Sébastien OSINSKI
Alain PAGIES	Christiane COUCKE

DEL 2020-323 : Désignation des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire les membres du conseil municipal qui siégeront, sous sa présidence, au conseil d'administration du CCAS.

Il rappelle que le CCAS doit être constitué, à part égal, d'un nombre de membres « élus du conseil municipal » et de membres « extérieurs » et informe que 8 membres siégeaient actuellement au conseil d'administration.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

FIXE à « 10 » le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Après les opérations de vote, Mr le Maire donne lecture des résultats :

MEMBRES « ELUS » :

Christiane COUCKE, Maxence VANLITSENBURGH, Carine PANNIER, Benjamin PITAU, Karine COOREVITS,

MEMBRES « EXTERIEURS » :

Membre maintenu dans ses fonctions : Danièle WICKLACZ

Membres nommés ce jour : Ingrid LEVECQ, Catherine PAGIES, Marie-Pierre FLEURISSON et Francine MORNIE,

DEL 2020-324 : Commissions internes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

D E C I D E de créer les **commissions** ci-après :

« FINANCES » : Karine COOREVITS, 1^{ère} adjointe

Membres actifs : Claude COMPERNOLLE, Catherine BUZENET, Maxence VANLITSENGURGH, Dorothée LEMOINE, Christiane COUCKE.

« URBANISME » : Maxence VANLITSENBURGH, 2^{ème} adjoint,

Membres actifs : Claude COMPERNOLLE, Catherine BUZENET, Alain PAGIES, Céline FIOLET, Philippe DEPRES, Françoise RESZEL-MATHIS, Sébastien LEVECQ

« COMMUNICATION » : Françoise RESZEL-MATHIS, 3^{ème} adjointe

(y compris publications, gestion site internet)

Membres actifs : Christiane COUCKE, Carine PANNIER, Catherine BUZENET, Dorothée LEMOINE, Frédéric RESZEL, Véronique DESCAMPS, Céline FIOLET, Maxence VANLITSENBURGH,

« JEUNES » : Frédéric RESZEL

Membres actifs : Carine PANNIER, Catherine BUZENET, Céline FIOLET, Véronique DESCAMPS, Dorothée LEMOINE,

« ECOLE-VIE SCOLAIRE-CANTINE » : Karine COOREVITS, 1^{ère} adjointe

Membres actifs : Véronique DESCAMPS, Catherine BUZENET, Olivier PONTHEUX,

« GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL » : Françoise RESZEL-MATHIS, 3^{ème} adjointe

Membres actifs : Véronique DESCAMPS, Céline FIOLET, Christiane COUCKE, Sébastien LEVECQ,

« TRAVAUX – ENVIRONNEMENT-SENTIER » : Philippe Déprès, 4^{ème} adjoint

Membres actifs : Sébastien LEVECQ, Alain PAGIES, Olivier PONTHEUX, Sébastien OSINSKI, Karine COOREVITS, Benjamin PITAU (sentier), Olivier LEGRAND, Carine PANNIER,

« ANIMATION-FETES-FLEURISSEMENT » : Françoise RESZEL-MATHIS, 3^{ème} adjointe

Membres actifs : Carine PANNIER, Christiane COUCKE, , Dorothée LEMOINE, Frédéric RESZEL, Olivier PONTHEUX, Olivier LEGRAND, Philippe DEPRES,

« SENIORS » : Françoise RESZEL-MATHIS, 3^{ème} adjointe

Membres actifs : Carine PANNIER, Christiane COUCKE, Olivier LEGRAND, Benjamin PITAU, Claude COMPERNOLLE

« ASSOCIATION-VIE ASSOCIATIVE » : Françoise RESZEL-MATHIS, 3^{ème} adjointe

Membres actifs : Frédéric RESZEL, Sébastien LEVECO,

«ARTISANS-COMMERCANTS » :

Membres actifs : Christiane COUCKE, Sébastien OSINSKI, Véronique DESCAMPS,

« SECURITE » : Frédéric RESZEL

Membres actifs : Céline FIOLET, Frédéric RESZEL, Sébastien OSINSKI, Maxence VANLITSENBURG, Alain PAGIES.

DEL 2020-325 : Désignation d'un «Grand électeur» appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au

Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits : 19
- Nombre de votants : 18
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0

A obtenu : Mr François-Hubert DESCAMPS : 18 voix

Est élu : Mr François-Hubert DESCAMPS

Né le 2 juin 1970

Adresse personnelle : 188 rue de la Mairie – 59283 MONCHEAUX

Adresse électronique : francois.descamps0416@orange.fr

N° téléphone : 06.15.98.07.42

Membre du Conseil Municipal de MONCHEAUX

comme « Grand Électeur » appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "*Défense Extérieure Contre l'Incendie*", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2

Monsieur le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

DEL 2020-326 : Désignation des délégués de la FEAL (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille)

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour être représenté au sein de la FEAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

D E S I G N E

1. Délégué titulaire : Philippe DEPRES
2. Délégué suppléant : Sébastien OSINSKI

DEL 2020-327 : Avenant au bail du logement – 38 rue de Lestrez – autorisation de signature

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail de location du logement sis – 38 rue de Lestrez – a été signé le 27 juin 2015 avec Mr et Mme CATILLON-HUTTIN.

Il précise qu'il est nécessaire de faire un avenant pour modifier le nom des locataires.

En effet, suite la séparation de Mr CATILLON et Mme Amélie HUTTIN, Mme HUTTIN a fait part de son souhait reprendre le logement à son nom.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

A U T O R I S E Mr le Maire à signer l'avenant au bail, signé le 27 juin 2015, pour prendre en compte la demande de Mme Amélie HUTTIN,

P R E C I S E que le terme du bail n'est pas modifié et est fixé au 31 juillet 2021.